



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-3

LETTRE CIRCULAIRE DU CONSEIL 2/2019
29 avril 2019

RAPPORT ANNUEL DE L'OHI POUR 2018
ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR 2018

Références :

- A. Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée – *Cycle de planification*.
- B. Résolution de l'OHI 2/2018 – *Procédure d'examen des états financiers annuels et des recommandations ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante*.
- C. LCCF 1/2019 du 29 avril 2019 – *Réunion du comité restreint de la Commission des finances – 16 avril 2019*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux procédures révisées en vigueur pour le Cycle de planification de l'OHI (cf. référence A, pour les années d'Assemblée) et pour l'examen des états financiers de l'année précédente (cf. référence B), la présente lettre circulaire invite les membres du Conseil à :

- prendre note du projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2018 (Partie 1 – Généralités), et à fournir leurs commentaires, le cas échéant, à leur meilleure convenance ;
- approuver le projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2018 (Partie 2 – Finances).

Le projet de Rapport annuel de l'OHI pour 2018 (Partie 1 et Partie 2) est disponible aux fins de consultation, en tant que Publication P-7, sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : https://www.iho.int/iho_pubs/IHO_Download.htm > Projets de publications en attente de l'approbation des Etats membres.

Le rapport financier pour 2018 et les recommandations du Secrétaire général ont été examinés et avalisés par le président de la Commission des finances et par le président du Conseil lors de la réunion du comité restreint de la Commission des finances, tenue à Monaco le 16 avril 2019. Conformément à la référence B (paragraphe 7), le compte rendu de cette réunion, incluant le Rapport financier pour 2018, a été diffusé aux membres de la Commission des finances aux fins de commentaires (cf. référence C). Ces commentaires, le cas échéant, seront étudiés et incorporés dans la version finale de la Partie 2 du Rapport annuel de l'OHI à l'étape finale, avant publication.

Recommandations du Secrétaire général eu égard à l'excédent budgétaire de 2018

2. Le comité restreint de la Commission des finances a avalisé la proposition du Secrétaire général d'affecter l'excédent budgétaire effectif pour 2018 d'un montant de 145 k€ comme suit :

- 110 k€ pour couvrir les primes du contrat d'assurance médicale pour l'année en cours
- 35 k€ au fonds pour les projets spéciaux

Approbation du Rapport financier pour 2018

3. Il est demandé aux membres du Conseil d'examiner le Rapport financier pour 2018 conjointement avec les recommandations du Secrétaire général et de compléter le bulletin de vote en ligne via le lien ci-dessous dès que possible et **au plus tard le 30 juin 2019**.

https://iho.formstack.com/forms/ccl02_19

4. Par le biais de la présente lettre circulaire du Conseil annonçant la mise à disposition du Rapport annuel de l'OHI pour 2018, j'ai également le plaisir d'informer dans le même temps l'ensemble des Etats membres de l'OHI de la réalisation du Programme de travail de l'OHI pour 2018.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Membres du Conseil

Copies à : Etats membres de l'OHI, membres de la Commission des finances, président/vice-président du Conseil

Annexe

A. Bulletin de vote

Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-3

BULLETIN DE VOTE

(à retourner au Secrétariat de l'OHI **avant le 30 juin 2019**)

Le vote doit être soumis via le système de formulaire en ligne de l'OHI :

https://iho.formstack.com/forms/ccl02_19

Pour les Etats membres qui rencontreraient des difficultés à accéder au système de formulaire en ligne de l'OHI, soumettre le formulaire par courriel : info@iho.int ou par télécopie : +377 93 10 81 40)

Membre du Conseil :	
Correspondant :	
Courriel :	

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER

Approuvez-vous les recommandations du Secrétaire général et du comité restreint de la Commission des finances eu égard à l'excédent budgétaire pour 2018 ? (veuillez cocher la case souhaitée)

OUI	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

Commentaires, le cas échéant :

--

Nom/Signature : Date :